

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 Février 2026

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 03

Absents : 05

Procurations : 03

Sens du Vote

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 04C
Date de transmission
en préfecture :
02 MARS 2026

Par suite d'une convocation en date du 10 Février 2026, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **19 février 2026 à 18h45** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI.

Absents excusés : Juliette FARNABE, Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGOU.

Absents : Joël LANCASTRE, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Procurations : Anne-Marie CANGOU donne procuration à Jules OTTO, Juliette FARNABE donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Véronique GOMBAULD donne procuration à Albert AIRA.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

**Demande d'accompagnement pour un séjour linguistique à la Barbade
organisé par le Collège-Lycée les Persévérants**

Monsieur le Maire soumet à ses collègues la demande exprimée par le chef d'établissement du Collège-Lycée les Persévérants pour l'organisation d'un **séjour linguistique à la Barbade** qui aura lieu du **05 au 12 avril 2026**.

Ce séjour concerne 26 enfants dont deux sont originaires de la commune.

La participation demandée aux parents est de **450,00 €**.

Monsieur le Maire poursuit en déclarant que le chef d'établissement sollicite une aide de la collectivité pour diminuer sur la participation des parents dont les enfants sont issus de la commune.

Le Conseil municipal

Où l'exposé du Maire

Après échanges de vue,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver l'accompagnement de la collectivité pour diminuer sur la participation demandée aux parents des enfants issus du territoire et qui prennent part à ce projet de voyage pédagogique organisé par le Collège-Lycée les Persévérants qui aura lieu du **05 au 12 avril 2026**.

Article 2 : D'accorder une aide de **150,00€** à chaque enfant originaire de la commune participant à ce séjour.

Article 3 : D'inscrire la somme globale de **300,00 €** au Budget Primitif 2026.

Article 4 : Que la somme de 150,00 € sera virée sur le compte des parents.

Article 5 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable publique et au Chef d'établissement.

Pour expédition conforme



Le Maire

Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **02 MARS 2026**

